



Pourquoi voter ?

Les élections au conseil de gestion de l'UFR ont un impact quotidien sur vos conditions d'études. Ce conseil administre et détermine la politique de l'UFR. Les élus étudiants que vous allez élire le 21 novembre vont, avec les représentants enseignants et administratifs, siéger en conseil pour une durée de deux ans et voter des décisions importantes telles que :

- Le budget de l'UFR, notamment concernant le recrutement de nouveaux enseignants.
- Toutes questions concernant la vie de l'UFR, tant dans ses activités d'enseignement que de recherche (maquettes, modalités d'examens, etc.).
- Election du Doyen et du Vice-Doyen Etudiant.



Représenter tous les étudiants

Notre principal souhait est d'instaurer une réelle représentation étudiante avec des élus transparents qui rapportent au mieux la voix des étudiants. Pour cela, nous souhaitons mettre en place différentes mesures :

- Une consultation étudiante fréquente par sondage électronique sur les différents points abordés en conseil grâce à nos réseaux, à nos associations partenaires et à vos représentants de promotions.
- Des commissions électorales pré-conseils où seront discutées les problématiques étudiantes remontées par nos élus.
- Un rapport qui vulgarise les réunions transmis aux étudiants après les conseils afin de les tenir au courant des actualités de l'UFR.
- Une liste construite de manière pluridisciplinaire et qui comporte des étudiants de plusieurs niveaux d'études.



Nos arguments principaux

- Une pluridisciplinarité qui nous permet de construire un consensus qui défend les intérêts des 3700 étudiants de toutes les filières de Langues et Sciences Humaines.
- Une consultation directe des étudiants par le biais des associations.
- Une neutralité politique maximale.
- Une bonne entente avec les autres facultés de l'URCA et la consultation fréquente de nombreuses fédérations nationales qui nous permettent de prendre des décisions éclairées.
- Une grande expérience de nos candidats en tant qu'élus ou au sein du milieu associatif.

